

Nos missions et nos offres de proximité





Édito

L'Anfh Normandie a le plaisir, à travers ce fascicule, de vous présenter ses missions et son offre de services de proximité.

Dans cette perspective, vous sont exposés notre organisation, nos ambitions stratégiques, les fonds, les dispositifs mais aussi les réseaux et les outils à votre disposition.

Pour vous, établissements adhérents, les membres de nos instances sont votre relais.

Leurs propositions, leurs décisions, leurs évaluations de nos actions, nous permettent d'ajuster au mieux notre accompagnement afin de vous soutenir dans le développement des compétences des professionnels de vos structures et le déploiement de vos projets.

Les équipes territoriales de Caen et de Rouen sont à votre écoute et à vos côtés au quotidien. Elles sont là pour vous accompagner dans l'élaboration et la sécurisation de vos stratégies de financement et d'ingénierie formation, qu'elles soient à visée individuelle ou collective.

La dynamique de l'Anfh Normandie se nourrit des projets, des attentes et des difficultés dont vous nous faites part.

Aussi, n'hésitez pas à revenir vers nous pour partager des constats, des besoins de terrain, afin que nous cherchions ensemble les meilleures solutions formation. Le dialogue avec vous et les membres de nos instances constitue un terreau fertile pour enrichir notre offre, à votre intention.



Catherine Labbé et Corinne Rouby
Déléguées Anfh Normandie



Sommaire

PARTIE 1

Anfh

- + L'Anfh 6
- + Les missions des délégations 7
- + Les ambitions stratégiques de l'Anfh 8
- + Les instances 9
- + Les équipes Anfh Normandie 10-11
- + Les établissements 12-14

PARTIE 2

Fonds, dispositifs & partenaires

- + Les fonds gérés par l'Anfh 16-17
- + La formation professionnelle tout au long de la vie 18
- + La prise en charge financière 19
- + La politique régionale des fonds mutualisés 20-21
- + Le compte personnel de formation 22
- + Dispositifs individuels 23
- + Le conseil en évolution professionnelle 24
- + Orientations nationales et dispositifs liés: DPC et AFN 25
- + Zoom sur l'apprentissage 26
- + Les partenariats 27-28

PARTIE 3

Outils

- + 4 outils à votre disposition 30
- + Un espace digital de formation 31
- + Gesform Evolution 32

PARTIE 4

Réseaux & supports

- + Les réseaux normands 34-35
- + Cartographie régionale des métiers, emplois et compétences 36-37
- + Nos supports à votre disposition 38

PARTIE 5

Glossaire

40-42

PARTIE 1

Anfsh

L'Anfh

L'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier est une association loi 1901 agréée par le ministère de la Santé depuis 2007.

L'Anfh, OPCA de la FPH, repose sur 3 valeurs structurantes :



Paritarisme

Administration conjointe avec des représentants des établissements et des organisations syndicales.



Solidarité

Mutualisation des fonds, égalité d'accès à la formation et partage d'expériences.



Proximité

16 délégations régionales regroupant 26 délégations territoriales.

Notre association collecte, gère, mutualise (pour partie) et optimise les fonds destinés au financement de la formation professionnelle. Elle met à la disposition de ses adhérents un ensemble de services visant à les accompagner en matière d'ingénierie pédagogique et financière, de gestion du plan de formation et d'analyse de leurs besoins.



En savoir plus
www.anfh.fr

Anfh
Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier



Les missions

des délégations

Pour l'accomplissement de ses missions dans les régions, l'Anfh s'appuie sur 16 délégations régionales et 26 implantations territoriales.

L'Anfh Normandie se compose de 2 délégations territoriales : l'une à Caen, l'autre à Rouen.

Elles mettent en œuvre les moyens nécessaires pour **répondre aux besoins des établissements et des agents** en matière d'information, d'assistance, de soutien et de conseil dans **l'élaboration et la réalisation des projets de formation**, dans le cadre des directives nationales.

L'Anfh en régions



DOM-TOM



Guyane Guadeloupe Martinique Océan Indien Saint-Pierre-et-Miquelon

À cet effet, les délégations régionales:

- + participent à la réflexion et à la préparation des orientations générales de l'association;
- + assurent la mise en œuvre régionale de l'action de l'Anfh suivant les orientations stratégiques adoptées par l'AG de l'association et les décisions prises par le CA;
- + répondent aux besoins de formation des établissements;
- + assurent la représentation de l'Anfh par l'intermédiaire de leur président auprès des organismes publics ou privés de la région considérée.

Les délégations territoriales:

- + contribuent à la réflexion pédagogique, en réalisant une activité de veille et d'identification des besoins et des demandes au niveau de leur ressort territorial afin d'alimenter l'élaboration des plans d'action régionaux ou interrégionaux. Elles sont également force de proposition s'agissant de la politique d'animation régionale;
- + instruisent et accordent les demandes de:
 - FMEP | FQ & CPF
 - financement des dispositifs individuels
 dans le respect des textes en vigueur et des règles de prise en charge fixées par le CA et le CRSG.

Les ambitions stratégiques de l'Anfh

4 ambitions et 12 objectifs constituent les lignes directrices de notre projet stratégique national. Nos actions d'animation et notre plan d'action régional viennent nourrir ces dernières en s'adaptant aux besoins spécifiques de nos territoires.



Sécuriser collectivement et accompagner individuellement les parcours des agents

Objectif 1

Maintenir et développer les capacités d'évolution professionnelle des agents.

Objectif 2

Structurer et développer l'information et l'accompagnement des agents.

Objectif 3

Renforcer une offre facilitant et sécurisant les transitions professionnelles.



Soutenir les politiques RH des établissements

Objectif 4

Poursuivre l'accompagnement des politiques GPMC des établissements.

Objectif 5

Renforcer l'offre aux établissements pour la mise en place de leurs politiques de prévention, notamment en matière de QVT.

Objectif 6

Soutenir les territoires et les établissements : formation, DPC, nouvelles modalités d'acquisition de compétences.

Objectif 7

Contribuer à l'attractivité des établissements et des métiers.



Accompagner la dynamique territoriale des établissements et des équipes

Objectif 8

Construire et ouvrir une offre accessible à tous les professionnels dans les territoires.

Objectif 9

Faciliter le déploiement et l'accès à des actions de formation « médecins/non-médecins ».

Objectif 10

Poursuivre et adapter l'accompagnement des établissements et des équipes dans le cadre des projets territoriaux de santé.



Anticiper les transformations sociétales, scientifiques, techniques, numériques et organisationnelles du secteur

Objectif 11

Anticiper les impacts des évolutions scientifiques, techniques et numériques sur les métiers et les organisations.

Objectif 12

Renforcer l'offre sur les thématiques du développement durable, de la RSE et de l'égalité professionnelle.

Pour tout savoir sur le projet stratégique 2020-2023, rendez-vous à l'adresse : www.anfh.fr/l-Anfh/le-projet-strategique-2020-2023

Les instances

Les instances de décision et de consultation de l'Anfh sont administrées de façon paritaire par les représentants des directions et les organisations syndicales de la Fonction publique hospitalière.

Voici la déclinaison de cette organisation dans la région et les territoires :

Les instances de la région			
	Missions	Composition	Réalisations
Conseil Régional Stratégique de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> + Décide de la politique régionale retranscrite dans le PAR + Détermine les règles de prise en charge des actions relevant des crédits mutualisés + Définit les enveloppes liées aux dossiers individuels et aux EP pour chaque territoire 	<ul style="list-style-type: none"> + 10 membres FHF + 10 membres des organisations syndicales 	<ul style="list-style-type: none"> + Animation régionale + Actions de formation régionales + FQ & CPF, EP
Bureau Régional	<ul style="list-style-type: none"> + Prépare les réunions du CRSG + Exécute les décisions du CRSG 	<ul style="list-style-type: none"> + 3 membres FHF + 3 membres des organisations syndicales 	
Les instances des territoires			
	Missions	Composition	Réalisations
Comité Territorial Calvados - Manche - Orne	<ul style="list-style-type: none"> + Examinent les demandes de prise en charge financière des dossiers EP, FQ & CPF, BC, VAE et CFP 	<ul style="list-style-type: none"> + 9 membres FHF + 9 membres des organisations syndicales 	<ul style="list-style-type: none"> + Validation des prises en charge des dossiers CFP, BC, VAE, EP, FQ & CPF + Organisation des journées régionales + Déploiement du PAR
Comité Territorial Eure - Seine-Maritime	<ul style="list-style-type: none"> + Déclinent la politique régionale dans les territoires + Réalisent une activité de veille + Identifient les besoins au niveau régional + Transmettent les éléments au CRSG 	<ul style="list-style-type: none"> + 9 membres FHF + 9 membres des organisations syndicales 	

+ Retrouvez sur notre site le calendrier des instances :

Cliquez sur : www.anfh.fr/haute-normandie/instances-regionales
www.anfh.fr/basse-normandie/instances-regionales

Les équipes

Anfh Normandie

Délégation de Caen → Déléguée territoriale: **Catherine Labbé**

Pôle gestion de fonds

**Collecte, optimisation
et gestion des fonds**

Carole Brennemanne

→ **Conseillère en gestion
de fonds**
02 31 46 71 60
c.brennemanne@anhf.fr

Charlotte Chalopin

→ **Conseillère en gestion
de fonds**
02 31 46 71 66
c.chalopin@anhf.fr

Nathalie Duguay

→ **Conseillère en gestion
de fonds**
02 31 46 71 68
n.duguay@anhf.fr

Céline Lelièvre

→ **Conseillère en gestion
de fonds**
02 31 46 71 62
c.lelievre@anhf.fr

Bernadette Troussard

→ **Conseillère en gestion
de fonds**
02 31 46 71 64
b.troussard@anhf.fr

Pôle formation

**Mise en œuvre du PAR, achats
et ingénierie de formation**

Marine Crapart

→ **Conseillère formation**
02 31 46 71 69
m.crapart@anhf.fr

Sophie Crochet

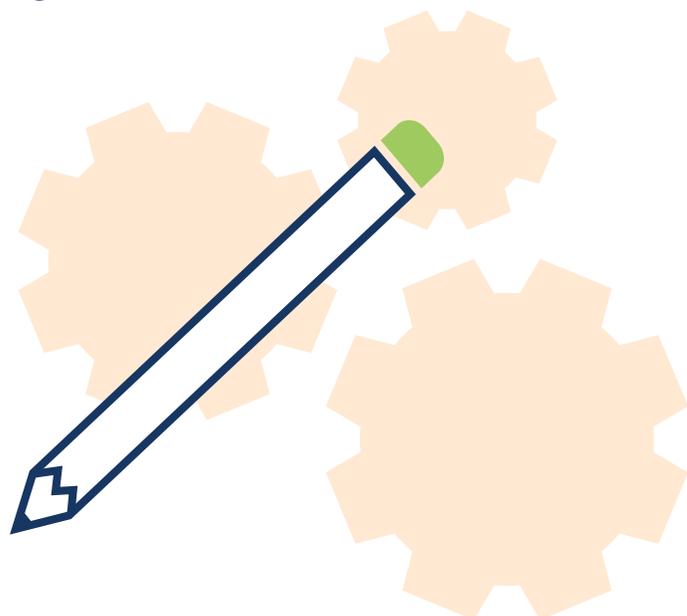
→ **Conseillère formation**
02 31 46 71 65
s.crochet@anhf.fr

Pôle dispositifs individuels

**Accompagnement des projets
personnels de formation
(CFP, BC, VAE)**

Christine Deneu

→ **Conseillère en
dispositifs individuels**
02 31 46 71 67
c.deneu@anhf.fr



Délégation de Rouen → Déléguée régionale et territoriale: **Corinne Rouby**

Pôle gestion de fonds

**Collecte, optimisation
et gestion des fonds**

Anaïs Kervella

→ **Conseillère en gestion
de fonds, référente GHT
Caux Maritime**
02 32 08 18 27
a.kervella@anhf.fr

Noémie Boulet

→ **Conseillère en gestion de
fonds, référente GHT Rouen
Cœur de Seine**
02 32 08 10 49
n.boulet@anhf.fr

Élodie Jouen

→ **Conseillère en gestion de
fonds, référente GHT
Eure-Seine Pays d'Ouche**
02 32 08 10 44
e.jouen@anhf.fr

Sébastien Duflos

→ **Conseiller en gestion
de fonds, référent GHT
Val de Seine
et Plateaux de l'Eure**
02 32 08 18 26
s.duflos@anhf.fr

Michaëla Rakotoniaina

→ **Conseillère en gestion
de fonds, référente GHT
Estuaire de la Seine**
02 32 08 10 42
m.rakotoniaina@anhf.fr

Pôle formation

**Mise en œuvre du PAR, achats
et ingénierie de formation**

Hélène Dewasmes

→ **Conseillère formation**
02 32 08 10 45
h.dewasmes@anhf.fr

Sophie Roze

→ **Conseillère formation**
02 32 08 18 28
s.roze@anhf.fr

Pôle dispositifs individuels

**Accompagnement des projets
personnels de formation
(CFP, BC, VAE)**

Justine Dekimpe

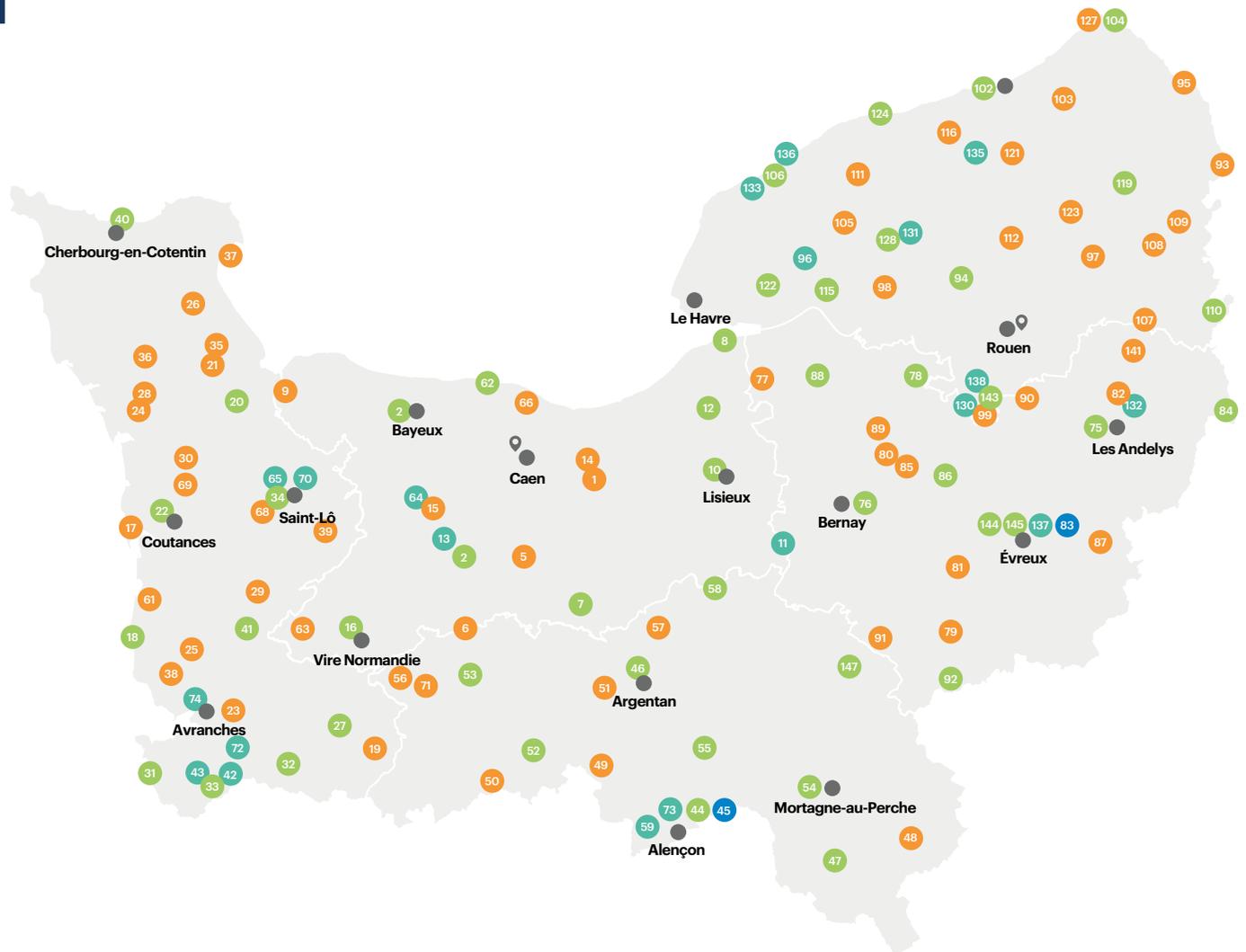
→ **Conseillère en
dispositifs individuels**
02 32 08 10 46
j.dekimpe@anhf.fr



Carte

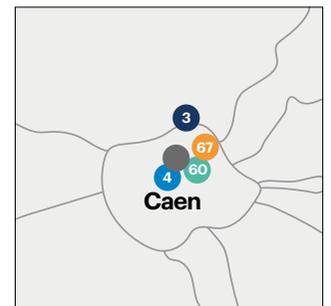
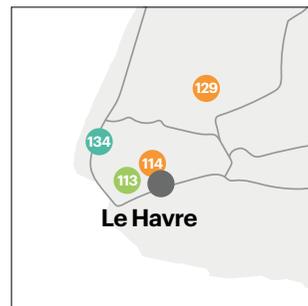
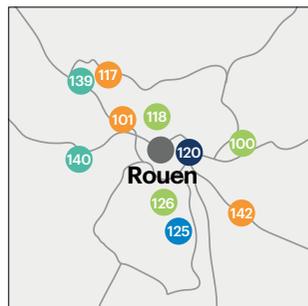
des établissements

147 établissements confient la gestion de leurs fonds de formation à l'Anfh.



Légende

- CH
- Personnes âgées
- CHS, EPSM
- Handicap, enfance, famille
- CHU-CHR
- Communes
- Délégations territoriales Anfh



1	EHPAD ARGENCES
2	CH AUNAY-BAYEUX
3	CHU - CAEN
4	EPSM - CAEN
5	EHPAD - CESNY BOIS ALBOUT
6	EHPAD - CONDE SUR NOIREAU
7	CH - FALAISE
8	CH COTE FLEURIE - HONFLEUR
9	EHPAD SAINT JOSEPH - ISIGNY SUR MER
10	CH ROBERT BISSON - LISIEUX
11	EPMS MARIE DU MERLE - ORBEC
12	CH - PONT L'EVEQUE
13	ETAB. PUBLIC LA CLAIRIERE - LES MONTS D'AUNAY
14	EHPAD SAINT VINCENT DE PAUL - TROARN
15	EHPAD LA MAISON DE JEANNE - VILLERS BOCAGE
16	CH - VIRE
17	EHPAD LECHANTEUR - AGON COUTAINVILLE
18	CH - AVRANCHES GRANVILLE
19	EPSMS LES 4 PROVINCES ELISABETH VEZARD - BARENTON
20	HOPITAL LOCAL - CARENTAN
21	EHPAD - CARQUEBUT
22	CH - COUTANCES
23	EHPAD RESIDENCE DELIVET - DUCEY LES CHERIS
24	MAISON DE RETRAITE LE LORET - LA HAYE DU PUIITS
25	EHPAD GEORGES PEUVREL - LA HAYE PESNEL
26	EHPAD LA DEMEURE CASSINE - MONTEBOURG
27	HOPITAL LOCAL - MORTAIN
28	MAISON DE RETRAITE LEMPERIERE - NEUFMESNIL
29	EHPAD RESIDENCE DES EGLANTINES - PERCY
30	EHPAD RESIDENCE ANAIS DE GROUCY - PERIERS
31	CH DE L'ESTRAN - PONTORSON
32	CH - SAINT HILAIRE DU HARCOUET
33	HOPITAL LOCAL - SAINT JAMES
34	CH - SAINT LO
35	EHPAD - SAINTE MERE L'EGLISE
36	EHPAD LES LICES-JOURDAN - SAINT SAUVEUR LE VICOMTE
37	EHPAD DU VAL DE SAIRE - SAINT VAAST LA HOUGUE
38	EHPAD AU BON ACCUEIL - SARTILLY
39	EHPAD LA CLAIRIERE DES BERNARDINS - TORIGNY
40	CH PUBLIC COTENTIN
41	HOPITAL LOCAL - VILLEDIEU LES POELES
42	ETAB. PUBLIC TRAVAIL PROTEGE - ST JAMES
43	CENTRE ACCUEIL ET SOINS - ST JAMES
44	CH INTERCOMMUNAL - ALENÇON
45	CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'ORNE - ALENÇON
46	CH ARGENTAN
47	HOPITAL LOCAL - BELLEME
48	EHPAD LES GRANDS PRES - BRETONCELLES
49	EHPAD LA MAISON DES AINES - CARROUGES
50	EHPAD L'OREE DU BOIS - LA CHAPELLE D'ANDAINE
51	EHPAD - ECOUCHE
52	CHI DES ANDAINES - LA FERTE MACE
53	CH JACQUES MONOD - FLERS
54	CH MARGUERITE DE LORRAINE - MORTAGNE
55	HOPITAL LOCAL - SEES
56	EHPAD LES EPICEAS - TINCHEBRAY
57	EHPAD PIERRE WADIER - TRUN
58	CH MARESCOT - VIMOUTIERS
59	FOYER DE L'ENFANCE - ALENÇON
60	MDEF - CAEN
61	EHPAD PEREAU-LEJAMTEL - BREHAL
62	EPMS DU CHATEAU DE VAUX - GRAYE SUR MER
63	EHPAD LA ROSERAIE - SAINT SEVER
64	ME PIERRE RAYER - VILLERS BOCAGE
65	CDE - SAINT LO
66	EHPAD INTERCOMMUNAL - DOUVRES LA DELIVRANDE
67	EHPAD JEAN-FERDINAND DE ST JEAN - CAEN
68	EHPAD RESIDENCE DU PARC - CANISY
69	EHPAD BONNES GENS - ST SAUVEUR LENDELIN
70	CHRS VILLA MYRIAM - SAINT LO
71	EHPAD LES TILLEULS - CHANU
72	GCSMS SUD-MANCHE - DUCEY LES CHERIS
73	GCS LOGISTIQUE DE L'ORNE - ALENÇON
74	GCSMS AMBITION INCLUSIVE SUD MANCHE - AVRANCHES
75	CH ST JACQUES LES ANDELYS
76	CH BERNAY
77	EHPAD BEUZEVILLE
78	CH PIERRE HURABIELLE BOURG ACHARD
79	EHPAD BRETEUIL-SUR-ITON
80	EHPAD BRIONNE
81	EHPAD CONCHES EN OUCHE
82	EHPAD LES QUATRE VENTS ECOUIS
83	NOUVEL HOPITAL DE NAVARRE
84	CH POLE SANITAIRE DU VEXIN GISORS
85	EHPAD HARCOURT
86	CH LE NEUBOURG
87	CH PACY SUR EURE
88	CH DE LA RISLE PONT AUDEMER
89	EHPAD PONT AUTHOU
90	EHPAD JULIEN BLIN PONT DE L'ARCHE
91	EHPAD ANDRE COUTURIER RUGLES
92	CH VERNEUIL/AVRE
93	EHPAD DU DUC D'AUMALE
94	CENTRE HOSPITALIER DE L'AUSTREBERTHE
95	EHPAD MASSE DE CORMEILLES BLANGY S/BRESLE
96	INSTITUT MEDICO-SOCIAL BOLBEC
97	EHPAD GILLES MARTIN DE BUCHY
98	EHPAD MAURICE COLLET CAUDEBEC EN CAUX
99	EHPAD LECAILLER LERICHE CAUDEBEC/ELBEUF
100	CH DURECU LAVOISIER DARNETAL
101	EHPAD LA FILANDIERE DEVILLE-LES-ROUEN
102	CH DIEPPE
103	EHPAD LEMARCHAND ENVERMEU
104	CH EU
105	EHPAD BOUIC MANOURY FAUVILLE EN CAUX
106	CHI DU PAYS DES HAUTES FALAISES FECAMP
107	EHPAD RESIDENCE NOURY LA FEUILLE
108	EHPAD FONDATION BEAUFILS FORGES LES EAUX
109	EHPAD LEFEBVRE BLONDEL DUBUS DE GAILLEFONTAINE
110	CH GOURNAY EN BRAY
111	EHPAD A.F. LE BOULTZ GRAINVILLE LA TEINTURIERE
112	EPD DE GRUGNY
113	GRUPE HOSPITALIER DU HAVRE
114	LES ESCALES - EHPAD PUBLIC DU HAVRE
115	CHI CAUX VALLEE DE SEINE LILLEBONNE
116	EHPAD ALBERT JEAN LUNERAY
117	EHPAD TRAIT D'UNION DU CAILLY / LE VILLAGE DES AUBEPINS
118	CH BELVEDERE MONT ST AIGNAN
119	CH FERNAND LANGLOIS NEUFCHATEL EN BRAY
120	CHU DE ROUEN
121	EHPAD RESIDENCE DE LA SCIE - SAINT CRESPIN
122	CH ST ROMAIN DE COLBOSC
123	EHPAD RESIDENCE D'EAUY DE SAINT SAENS
124	CH DU GRAND LARGE ST VALERY EN CAUX
125	CHS ROUVRAY SOTTEVILLE LES ROUEN
126	CH BOIS PETIT SOTTEVILLE LES ROUEN
127	EHPAD LE TREPORT
128	CH ASSELIN-HEDELIN YVETOT
129	EHPAD DE LA BELLE ETOILE
130	FOYER D'ACC. ENFANCE D'ELBEUF
131	CCAS YVETOT
132	INSTITUT MEDICO-EDUCATIF ECOUIS
133	FOYER ST MICHEL - FECAMP
134	EPA HELEN KELLER - LE HAVRE
135	EPIFAJ ALBERT JEAN BACQUEVILLE-EN-CAUX
136	EPMS FECAMP
137	FDE EVREUX
138	IME LE CLOS SAMSON GRAND COURONNE
139	FOYER ADULTES LES FOUGERES MAROMME
140	IDFHI CANTELEU
141	EHPAD RESIDENCE LES JARDINS - LYONS LA FORET
142	EHPAD LE MOULIN DES PRES - LE MESNIL-ESNARD
143	CHI ELBEUF/LOUVIERS/VAL DE REUIL
144	CH EURE-SEINE
145	GCS CAMBOLLE
146	GIP RESTAURATION LILLEBONNE
147	CH L'AIGLE

Les établissements

L'Anfh Normandie couvre :

5 départements

- + Calvados
- + Eure
- + Manche
- + Orne
- + Seine-Maritime

147 établissements
adhérents

63 172 agents

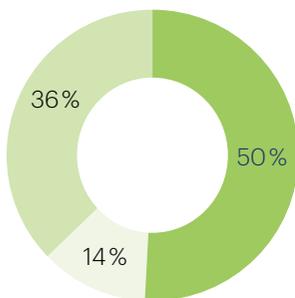
4 500 médecins



La délégation territoriale de Caen

est au service de **74 établissements**, dont 6 GHT, situés dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

- **1** CHU
- **26** CH
- **36** EHPAD
- **9** handicap-famille-enfance
- **2** GCS



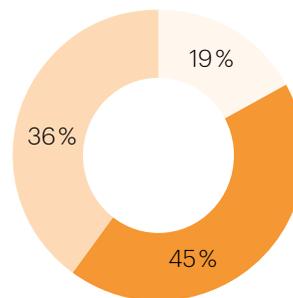
Répartition des établissements adhérents plan par secteur :

- Médico-social : personnes âgées
- Sanitaire
- Social/médico-social : handicap-famille-enfance

La délégation territoriale de Rouen

est au service de **73 établissements**, dont 5 GHT, situés dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

- **1** CHU
- **25** CH - CHS
- **33** EHPAD
- **12** handicap-famille-enfance
- **1** GIP
- **1** GCS



Répartition des établissements adhérents plan par secteur :

- Médico-social : personnes âgées
- Sanitaire
- Social/médico-social : handicap-famille-enfance



11 GHT normands

100%
des établissements
sont adhérents
à l'Anfh Normandie

PARTIE 2

Fonds, dispositifs

& partenaires

FMEP		
<p>Cotisation 0,6% de la masse salariale</p> <p>Pour les agents de la FPH hors praticiens hospitaliers</p>	<p>Fonds mutualisés pour le financement des études promotionnelles</p> <p>Les EP désignent les formations qui aboutissent aux diplômes du secteur sanitaire et social (liste fixée par arrêté du ministère de la Santé).</p> <p>La demande de financement relève exclusivement de l'établissement qui adresse ses dossiers à l'Anfh.</p>	94,1%

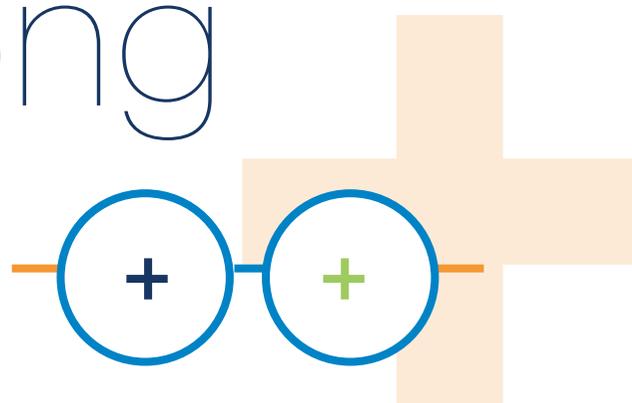
CFP - BC - VAE		Formation travailleurs ESAT			
<p>Cotisation 0,2% de la masse salariale</p> <p>Pour les agents de la FPH hors praticiens hospitaliers</p>	<p>Fonds mutualisés pour financer les actions de type 6-7-8</p> <ul style="list-style-type: none"> • CFP • BC • VAE <p>La demande de financement relève exclusivement de l'agent qui adresse son dossier à l'Anfh</p>	94,1%	<p>Cotisation 4,8% de la masse salariale</p>	<p>Fonds consacrés à la formation des travailleurs en situation de handicap</p>	94,1%

DPC médical		
<p>Cotisation 0,5% de la masse salariale CHU et 0,75% de la masse salariale autres établissements</p> <p>Pour les médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens</p>	<p>Financement du plan de DPC médical</p>	95%
	<p>Mutualisation</p>	2%

Des frais de gestion à un taux de 3% sont applicables au tableau DPC médical.

La formation professionnelle

tout au long
de la vie



Le décret formation professionnelle tout au long de la vie du 21 août 2008, modifié en 2021, instaure l'apprentissage dans la Fonction publique hospitalière.

9 types d'action à combiner pour construire des parcours de formation tout au long de la carrière

1	Formation professionnelle initiale
2	Développement des connaissances et de la compétence
3	Préparation aux concours et examens
4	Études promotionnelles
5	Actions de conversion
6	Bilan de compétences
7	Congé de formation professionnelle
8	Validation des acquis de l'expérience
9	Apprentissage

La prise en charge financière

L'imputation des actions de formation

Selon le type d'action de formation, la prise en charge des frais varie de la façon suivante :

Action de formation	Financement pédagogie	Financement repas	Financement déplacements et traitement
AFN	Anfh (fonds nationaux)*	Plan de formation de l'établissement	Plan de formation de l'établissement
AFR	Anfh (fonds régionaux)*	Plan de formation de l'établissement	Plan de formation de l'établissement
AFC	Plan de formation de l'établissement	Plan de formation de l'établissement	Plan de formation de l'établissement
Dispositif	Anfh (fonds nationaux ou régionaux)*	Plan de formation de l'établissement	Plan de formation de l'établissement
Journée thématique	Anfh (fonds régionaux)*	Anfh (fonds régionaux)	Plan de formation de l'établissement
Conférence managériale	Anfh (fonds régionaux)*	Anfh (fonds régionaux)**	Plan de formation de l'établissement

* En fonction des fonds disponibles, des priorités et décisions politiques de l'Anfh Normandie. Les AFN et les AFR peuvent également être financées sur votre plan de formation.

** Pas de prise en charge sur une demi-journée.



Pour toute information relative aux frais de déplacement et de traitement, merci de consulter le guide des bonnes pratiques de remboursement de votre délégation, téléchargeable sur l'espace régional de l'Anfh Normandie.

Les conseillers de votre délégation territoriale sont également à votre écoute.

La politique régionale des fonds mutualisés

Des fonds mutualisés permettent le financement de formations qualifiantes et d'études promotionnelles et de soutenir ainsi les politiques RH des établissements.

FMEP

FMEP

Les EP désignent les formations qui aboutissent aux diplômes du secteur sanitaire et social (liste fixée par arrêté du ministère de la Santé).

Le FMEP permet de financer les EP

Les EP sont des formations diplômantes permettant aux agents d'évoluer professionnellement dans la FPH grâce à la formation continue. Elles donnent accès aux diplômes ou certificats du secteur sanitaire et social.

L'arrêté du 19 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 23 novembre 2009 fixe la liste des diplômes et certificats relevant des EP (30 formations).

www.legifrance.gouv.fr,
JORF n° 168 du 21 juillet 2019, texte n° 15

Les diplômes et certificats du secteur sanitaire et social acquis en fin d'EP par les agents relevant des établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 sont les suivants :

- + Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture
- + Diplôme d'État d'aide-soignant
- + Diplôme d'État d'infirmier
- + Diplôme d'État de sage-femme
- + Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute
- + Diplôme d'État d'ergothérapeute
- + Diplôme d'État de psychomotricien
- + Certificat de capacité d'orthophoniste
- + Diplôme d'État de pédicure-podologue
- + Certificat de capacité d'orthoptiste
- + Diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale

- + Diplôme d'État de technicien en analyses biomédicales
- + Diplôme d'État de puéricultrice
- + Diplôme d'État d'infirmier anesthésiste
- + Diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire
- + Diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée
- + Diplôme d'État de cadre de santé
- + Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social
- + Diplôme d'État d'assistant de service social
- + Diplôme d'État de moniteur-éducateur
- + Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé
- + Diplôme d'État d'éducateur spécialisé
- + Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

- + Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
- + Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale
- + Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale
- + Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- + Brevet d'État d'animateur technicien de la jeunesse et de l'éducation populaire
- + Diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière
- + Diplôme d'assistant de régulation médicale

FQ & CPF

Fonds de qualification et compte personnel de formation

Le FQ & CPF permet de financer les diplômes et certificats inscrits au RNCP et au RSCH.

Les certifications professionnelles peuvent être délivrées :

- par l'État et ses institutions (diplômes, habilitations) ;
- par les branches professionnelles (CQP) ;
- par les entreprises privées (titres professionnels, certificats de compétences).

Pour être financé sur le FQ & CPF, le diplôme ou certificat doit être de niveau 3 à 6 (nouveau cadre national*) et enregistré au RNCP ou au RSCH. Les EP sont donc également finançables sur ce fonds.

Le cadre national des certifications professionnelles	Financements possibles
Niveaux 1 et 2: sans diplôme ou brevet des collèges	Plan de formation
Niveau 3: CAP ou BEP Niveau 4: bac Niveau 5: bac+2 Niveau 6: bac +3	FQ & CPF ou plan de formation
Niveau 7: master	Plan de formation
Niveau 8: doctorat	

 Financement via le FQ & CPF

+ Retrouvez sur notre espace internet www.anfh.fr toutes les informations relatives à la politique régionale EP/formations qualifiantes et notamment les forfaits traitement en vigueur.

Pour allouer les fonds mutualisés (FMFP, FQ & CPF), les membres des instances :

- + étudient la dynamique de consommation des plans de formation (part du traitement, dynamique EP sur les plans, consommation des fonds sur les années écoulées et en cours) ;
- + donnent la priorité aux plus bas niveaux de qualification et aux reports d'entrée en formation.

Vos conseillers en gestion de fonds sont à votre disposition pour vous éclairer sur le périmètre du FQ & CPF, les priorités définies par les instances nationales et régionales et les modalités de prise en charge pour la mise en œuvre de ces fonds.



Plaquette de présentation *Études promotionnelles et formations qualifiantes* disponible sur notre site internet régional et auprès de votre délégation territoriale.

Le compte personnel de formation

Le compte personnel de formation est un dispositif de formation professionnelle, créé dans la Fonction publique par ordonnance du 9 janvier 2017.

Garant de droits à la fois universels et portables, le CPF permet aux agents publics d'acquérir un crédit d'heures mobilisables pour suivre des actions de formation venant à l'appui d'un projet d'évolution professionnelle.

Ce projet peut s'inscrire dans le cadre d'une mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle. Le financement de la formation est assuré par l'employeur (sur le plan de formation) ou par l'Anfh (sur le FQ & CPF, voir page 21).

+ Depuis l'été 2018, chaque agent peut consulter ses droits sur l'espace numérique dédié www.moncompteformation.gouv.fr, géré par la Caisse des Dépôts.

Tout savoir sur le CPF

+ Le CPF en 3 minutes :

Visionnez notre capsule vidéo pédagogique présentant le CPF dans la Fonction publique et partagez-la au sein de votre établissement !

▶ urlz.fr/hY2K

+ Les membres de la communauté apprenante

« **Club CPF** » de l'Anfh Normandie ont permis, dans le cadre de leurs travaux et échanges de pratiques, la réalisation d'un guide de déploiement du CPF en 2022. Plus d'informations en page 35.

+ D'autres outils d'information et une FAQ sur le

CPF à destination des établissements et des agents sont consultables sur le site de l'Anfh. N'hésitez pas à les consulter :

www.anfh.fr/thematiques/compte-personnel-de-formation-cpf-conseil-en-evolution-professionnelle-cep



Dispositifs

individuels

L'Anfh accompagne l'évolution professionnelle des agents de la Fonction publique hospitalière. Explications des modalités régionales de prise en charge.

Bilan de compétences

Le BC permet à l'agent de faire un point sur sa carrière par l'analyse de ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel, et, le cas échéant, un projet de formation.

Le BC peut être effectué sur le temps de travail, avec autorisation de l'employeur, ou sur le temps personnel.

– **Conditions d'accès au dispositif financé par l'Anfh :**

- + 2 ans d'ancienneté minimum au sein de la FPH ;
- + Être en position d'activité.

À retenir pour une prise en charge par l'Anfh :

- + Le centre de BC doit obligatoirement être certifié **Qualiopi**.
- + **L'accompagnement est de 24 heures maximum.**

Validation des acquis de l'expérience

La VAE permet à un agent de faire reconnaître son expérience afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification, enregistré dans le RNCP. La démarche de demande de recevabilité (livret 1) se fait en toute autonomie par l'agent. Les points relais conseil VAE restent à disposition des agents, gratuitement, pour tout renseignement :

parcours-metier.normandie.fr/vae-les-points-relais-conseil

– **Conditions d'accès au dispositif financé par l'Anfh :**

- + Être en position d'activité.

À retenir pour une prise en charge par l'Anfh des frais d'accompagnement à la rédaction du livret 2 (24 heures maximum) :

- + Avoir obtenu l'attestation de recevabilité délivrée par l'organisme certificateur obligatoire.
- + Avoir obtenu l'autorisation d'absence de l'employeur.
- + Choix du prestataire libre.

Le congé de formation professionnelle

Le CFP est un droit statutaire qui donne aux agents de la FPH, sous condition de recevabilité, la possibilité de réaliser, à leur initiative et à titre individuel, un projet de reconversion professionnelle, par le financement de formations distinctes de celles pouvant faire partie du plan de formation de leur établissement.

– **Conditions d'accès au dispositif financé par l'Anfh :**

- + 3 années de services effectifs dans la FPH.
- + Être en position d'activité.

À retenir pour une prise en charge par l'Anfh :

- + La durée minimale du CFP est de 10 jours. L'indemnisation est limitée à 12 mois maximum dans toute la carrière pour un même projet professionnel (prolongation possible jusqu'à 24 mois).

+ **Pour en savoir plus, rendez-vous sur les espaces territoriaux du site internet anhf.fr, rubrique « service aux agents » :**

Retrouvez l'intégralité des informations sur les dispositifs individuels ;

Consultez le calendrier des commissions et reprenez les dates des informations collectives à destination des agents ;

Découvrez notre série vidéo « une histoire à succès » : les témoignages d'agents ayant bénéficié d'un CFP !

Le conseil

en évolution

professionnelle

Le conseil en évolution professionnelle est un dispositif d'accompagnement personnalisé et confidentiel proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle.

Il a pour ambition de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre effective de projets d'évolution professionnelle afin de sécuriser les parcours professionnels et faciliter l'accès ou le retour à l'emploi.

Qui sont les opérateurs du CEP pour les agents de la FPH ?

- + L'employeur
- + L'Anfh
- + L'APEC
- + Pôle emploi (demandeurs d'emploi)
- + Cap emploi (en situation de handicap)
- + Missions locales (moins de 26 ans)

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne en situation d'activité dans la FPH quels que soient :

- + Le métier exercé
- + Le niveau de qualification
- + Le statut : titulaire, contractuel (de droit public ou de droit privé)
- + L'âge ou l'ancienneté
- + La situation professionnelle de la personne

Le CEP permet :

- + D'analyser sa situation professionnelle par un entretien individuel
- + De définir des actions visant à clarifier le projet professionnel et accompagner sa mise en œuvre

À la fin de l'entretien, un document de synthèse récapitulant son projet d'évolution professionnelle est remis au bénéficiaire.

Les caractéristiques du CEP :

- + Gratuit
- + Structuré
- + À l'initiative de l'agent
- + L'accompagnement de la personne dans le cadre du CEP est réalisé **sur le temps libre**

Le CEP, ce n'est pas :

- + Un bilan de compétences
- + Une démarche de soutien individuel de type psychologique
- + La garantie d'obtention d'un accord de financement

+ Vos deux conseillères en dispositifs individuels et en évolution professionnelle de l'Anfh Normandie :

Christine Deneu : Calvados, Manche et Orne – c.deneu@anhf.fr

Justine Dekimpe : Seine-Maritime et Eure – j.dekimpe@anhf.fr

Orientations nationales et dispositifs liés: DPC et AFN

Développement professionnel continu, orientations nationales de formation et actions nationales de formation.

L'obligation de développement professionnel continu

Le DPC est une **obligation individuelle et triennale** qui concerne les professionnels de santé, médicaux et non médicaux.

Initié par la loi HPST (loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires), le dispositif DPC voit son périmètre défini par le législateur dans l'article 114 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016, de modernisation de notre système de santé: « Le développement professionnel continu a pour objectifs le maintien et l'actualisation des connaissances et des compétences ainsi que l'amélioration des pratiques. Il constitue une obligation pour les professionnels de santé. Chaque professionnel de santé doit justifier, sur une période de trois ans, de son engagement dans une démarche de développement professionnel continu comportant des actions de formation continue, d'analyse, d'évaluation et d'amélioration de ses pratiques et de gestion des risques. »

Pour chaque profession ou spécialité, les conseils nationaux professionnels proposent un parcours pluriannuel de DPC, qui constitue pour chaque professionnel une recommandation afin de satisfaire à son obligation triennale de DPC.

Le professionnel de santé peut également suivre 2 actions: une action de formation, une analyse des pratiques professionnelles ou une action de gestion des risques.

L'une de ces actions doit présenter les caractéristiques suivantes:

- être réalisée par un organisme de DPC enregistré à l'ANDPC;
- répondre aux orientations nationales;
- utiliser une des méthodes et modalités validées par la HAS;
- être déposée sur la plateforme l'ANDPC.

Les orientations nationales de formation

Les orientations pluriannuelles prioritaires de développement continu n'étant pas connues lors de la publication de ce support, vous pourrez prochainement les retrouver sur nos espaces internet.

Elles seront issues de la concertation de l'ensemble des acteurs et auront pour vocation d'appuyer la stratégie de transformation du système de santé et les enjeux d'amélioration des pratiques des différentes professions et spécialités, dans le cadre d'un plan triennal.

Les actions de formation nationales

Les AFN ont vocation à innover, à mettre en place et à expérimenter des thématiques en lien avec les préoccupations du terrain repérées par les délégations territoriales de l'Anfh.

Elles sont également le fruit du partenariat avec la DGOS afin de répondre aux grands enjeux de santé publique.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la formation continue et du DPC des agents et des professionnels médicaux et peuvent concerner des actions de formation classiques et des actions de DPC répondant aux orientations nationales prioritaires s'inscrivant dans le cadre des parcours de DPC.

+ Un catalogue de l'ensemble des formations AFN est disponible sur : www.anfh.fr/sites/default/files/fichiers/catalogue_afn_2020-2021.pdf

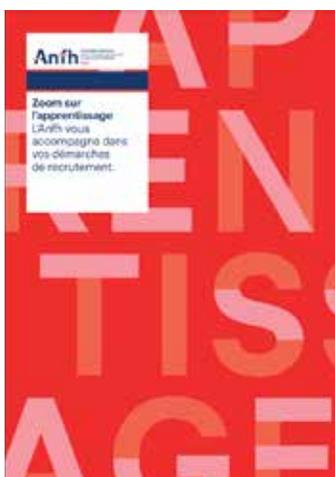
Des fiches complètes par action y sont à disposition, dont 6 actions spécifiquement pour les praticiens hospitaliers.

+ Pour plus d'informations, connectez-vous sur : dpc.anfh.fr

Zoom sur l'apprentissage



Depuis septembre 2021, l'apprentissage peut être déployé dans le plan de formation des établissements de la Fonction publique hospitalière.



Par modification du décret FPTLV, le décret n° 2021-1209 du 20 septembre 2021 inclut l'apprentissage dans le champ des actions de formation professionnelle tout au long de la vie en l'ajoutant à la liste des actions éligibles du décret n° 2008-824 du 21 août 2008 (article 10) pouvant être financées avec le plan de formation des établissements de la FPH (2,1%). Filière de formation initiale dispensée en alternance, l'apprentissage vise à fournir à un jeune une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, secondaire ou supérieur, ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP. L'apprentissage permet de recruter et de former des jeunes professionnels dans tous les domaines d'activité et pour tous les niveaux de qualification.

Quelles modalités de financement ?

Le financement repose sur la mobilisation de différentes ressources complémentaires :

- + **l'enveloppe « plan de formation » des établissements :** la totalité des coûts d'un contrat d'apprentissage sont éligibles et peuvent être pris en charge par le plan de formation des établissements. Cela concerne le salaire et les charges de l'apprenti, les coûts pédagogiques, les frais annexes.
- + **les fonds mutualisés de l'Anfh.** Les coûts pédagogiques peuvent être pris en charge dans une double limite :
 - un taux maximal de 50 % de prise en charge des coûts pédagogiques ;
 - des montants plafonnés et déterminés en fonction des niveaux de qualification des métiers visés par ces parcours d'apprentissage.
- + Pour en savoir plus, consulter le guide apprentissage : www.anfh.fr/sites/default/files/fichiers/anfh_guide_apprentissage_web210122.pdf et www.anfh.fr/actualites/zoom-sur-l-apprentissage-0

Les partenariats

Nouer des partenariats pour soutenir les dynamiques de formation

Les partenariats constituent un levier significatif pour la réalisation du projet stratégique de l'Anfh, qui mobilise le siège et les délégations régionales.

Les cofinancements possibles grâce à ces partenariats permettent de mener un plus grand nombre d'actions de formation et de répondre ainsi favorablement aux attentes des établissements adhérents et des agents.

Des partenariats nationaux à déclinaison régionale:



+ La CNSA

Elle accompagne depuis plusieurs années l'Anfh et permet ainsi de cofinancer certaines formations qualifiantes et des actions professionnalisantes, qu'il s'agisse des ASG ou de thématiques prioritaires par la CNSA.



+ Le FIPHP et Handi-Pacte

Une nouvelle convention de partenariat est signée entre le FIPHP et l'Anfh au niveau national. Elle pourra permettre de soutenir notamment le reclassement, la reconversion, la formation des agents en relation avec des agents en situation de handicap et l'apprentissage.



Au niveau régional, nos 2 structures avec l'appui de Handi-Pacte se concertent régulièrement afin d'informer les établissements de la FPH en Normandie.

Des partenariats régionaux :



+ L'ARS

L'ARS Normandie signe régulièrement des conventions avec l'Anfh Normandie. Elle a

accompagné, ces dernières années, des actions de formation portant sur la QVT. Elle finance par ailleurs directement certaines actions des établissements au travers d'appels à projets réguliers : formations ASG, actions QVT..., venant ainsi soutenir vos efforts de formation.

Au-delà des sujets définis dans les conventions, les 2 entités s'invitent à participer à des groupes de réflexion (attractivité des métiers, cartographie des métiers...).



+ Le Conseil régional

En 2021 a été signée une convention qui permet le cofinancement par le Conseil régional de 120 dossiers d'aides-soignants. Ainsi seront pris en charge par

notre partenaire les frais pédagogiques de ces dossiers sur les 2 années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, ainsi que l'expérimentation de formations préalables au recrutement d'ASH en établissement, cela afin de permettre de disposer de connaissances fondamentales facilitant leur intégration au sein des équipes des établissements de la FPH.

Parallèlement, le Conseil régional propose à l'Anfh de s'associer en tant que financeur de la formation, aux travaux de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale. Il s'agit de contribuer à analyser les évolutions des compétences et de proposer des actions permettant de faciliter et de sécuriser l'accès à l'emploi de tous les publics ; contribuer à la mise en œuvre d'actions opérationnelles innovantes ou expérimentales en matière d'orientation et d'attractivité des métiers ; d'organiser le développement cohérent de l'offre de formation sur le territoire régional...

+ L'Agence de l'orientation

Nos structures partagent des informations sur nos activités respectives. Nous ne manquons pas de relayer le travail de qualité à disposition sur le site de notre partenaire afin d'aider les agents dans leur questionnement sur leur projet professionnel.



+ Les Cap emploi

Des travaux sont engagés depuis 2021 pour permettre à nos structures respectives de mieux identifier leurs

missions sur les territoires normands. Une convention de partenariat non financière permet de formaliser les modalités de fonctionnement entre 6 Cap emploi normands et l'Anfh afin de faciliter les échanges et collaborations au bénéfice des agents et des établissements.



+ Le SGAR

La plateforme d'appui à la gestion des ressources humaines de la préfecture de région –

PFRH – propose régulièrement à l'Anfh d'ouvrir des places dans des formations. À l'inverse, vos délégations réservent des places aux agents de la fonction publique d'État lorsque des actions d'animation portant sur des sujets transversaux peuvent les concerner : réforme de la fonction publique, CPF...

Par ailleurs, les conseillères dispositifs individuels de la délégation régionale participent, en présence également du CNFPT et des CDG, aux travaux animés par la PFRH sur des sujets liés à l'évolution professionnelle. L'« expo quiz », relative à la mobilité inter-fonctions publiques est un outil issu de ces travaux. Notre collaboration permet aussi d'initier des rencontres et d'animer un réseau entre professionnels en charge des carrières, de la mobilité et du CEP au sein des établissements et administrations des 3 versants de la FP.

Des travaux soutenus par des fonds FIRH sont également lancés, associant là-aussi les 3 versants de la FP sur le sujet du legs de compétences. Des expérimentations, telles que le laboratoire d'innovation Innov'Mandie, permettent aux professionnels de nos structures de développer des compétences collectives.

+ Plus d'informations sur :

www.anfh.fr/l-Anfh/les-partenaires-de-l-Anfh-0

PARTIE 3

Outils

4 outils à votre disposition



La plateforme d'inscription aux formations

– L'Anfh Normandie met à la disposition des établissements une plateforme d'inscription en ligne.

Elle vous permet :

- + d'accéder à l'ensemble des programmes des formations régionales ;
- + de gérer les inscriptions de vos agents aux formations déployées par les délégations ;
- + de consulter et d'imprimer les convocations aux formations ;
- + de créer des actions de formation vous permettant de les faire connaître aux établissements de votre territoire et ainsi de compléter vos groupes.

Connectez-vous sur la plateforme normandie.eanfh.com



La plateforme d'achat de formations

– Cette plateforme, dédiée à l'achat de prestations de formation, permet de dématérialiser la gestion de l'ensemble de la procédure d'achat, y compris la

réception des offres et la contractualisation des marchés.

Elle est accessible via notre site internet :

www.anfh.fr

Pour un accompagnement à son utilisation, contactez : plateforme.achat@anfh.fr



LA ForMuLe Anfh

– Depuis le milieu de l'année 2021, l'outil en ligne intitulé « LA ForMuLe Anfh » est à votre disposition. Il a pour objectif de faciliter l'achat des formations, en

GHT ou non, d'offrir des conditions de réalisation de prestations de formation sécurisées et de proposer une offre adaptée aux besoins des établissements.

Dans cet outil, vous pouvez :

- + rechercher, consulter et télécharger les programmes des formations ;
- + gérer les commandes de vos sessions de formation (de la création à l'annulation) ;
- + obtenir des données statistiques de vos commandes.

Lien pour accéder à LA ForMuLe Anfh :

laformule.anfh.fr



Alfresco : une aide à la conduite de l'achat de prestations de formation

– Cette base documentaire aide les établissements à mieux comprendre la réglementation des marchés

publics et mutualise les documents utilisés par les acheteurs de prestations de formation.

Alfresco et son guide d'utilisation sont accessibles consultables sur notre site internet :

www.anfh.fr

Un espace digital de formation



Afin de faciliter l'accès à la formation et au vu de la volonté d'intégration de nouvelles modalités de la part des acteurs de la formation, l'Anfh déploie un espace digital, la plateforme LMS, accessible sur : e-formation.anfh.fr. Il s'adresse aux établissements et agents de la Fonction publique hospitalière.

Cet espace digital, matérialisé à travers une bibliothèque de contenus e-learning, vient compléter les dispositifs de ressources en présentiel de l'Anfh.

Forum et assistance technique

À travers cet outil numérique, les agents vont être sollicités sur des activités ludiques, interactives et très immersives. Ils pourront parcourir des contenus à leur rythme et en fonction de leurs disponibilités, à partir de supports variés (ordinateurs, tablettes...). De plus, un forum leur permettra d'interagir à tout moment avec les autres et une assistance technique sera à leur disposition 24h/24.

Par ailleurs, les établissements pourront déposer sur la plateforme des contenus conçus en interne, destinés exclusivement à leurs agents.

Chaque établissement peut bénéficier d'un compte et pourra être autonome dans la gestion des inscriptions de ses agents.



Au service de la réussite de nos adhérents, nous mettons à disposition des ressources pédagogiques adaptées et respectueuses de leurs spécificités.

Gesform Evolution

Un seul outil pour gérer
le processus de formation

Ce logiciel est une solution centralisée, où les applications et les données sont hébergées par l'Anfh. L'ergonomie générale de Gesform Evolution se veut intuitive, claire et favorise une prise en main rapide.

Cet outil commun avec l'Anfh permet:

- + la dématérialisation de l'entretien d'évaluation et de formation;
- + le recueil des besoins de formation;
- + la réalisation de la mise en œuvre du plan;
- + la gestion de vos données financières.

Des formations sont proposées au siège de l'Anfh, à Paris:

- + utilisation initiale de Gesform Evolution;
- + entretien de formation et recueil des besoins des établissements;
- + suivi budgétaire du plan de formation;
- + mise en place des courriers;
- + mise en place de requêtes simples.

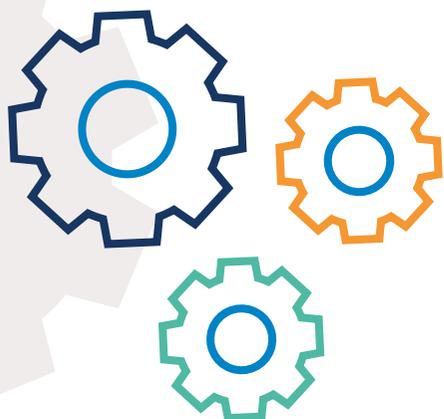
Pour vous inscrire, contactez votre délégation territoriale.

Depuis 2020, un nouvel outil, nommé « Gesform Evolution Allégé », est proposé aux établissements:

- + de moins de 100 agents,
- + utilisant ou non GESPLAN,
- + non rattachés à un GHT,

et cela afin de faciliter la gestion de la formation dans un établissement.

Des fonctionnalités adaptées à vos besoins sont ainsi ouvertes: de la création de l'action de formation jusqu'au paiement et au suivi du budget formation.



Pour toute aide technique, l'ensemble de l'équipe régionale et le service informatique de l'Anfh sont à votre disposition:

e-mail: informatique@anhf.fr tél. 01 44 75 10 30

PARTIE 4

Réseaux & supports

Les réseaux

normands

Depuis de nombreuses années, vos 2 délégations impulsent et accompagnent des communautés de pratiques et des réseaux de professionnels de métiers ou secteurs spécifiques. Leur vocation : intensifier les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, développer l'intelligence collective, renforcer les coopérations et synergies transversales, favoriser la convergence des efforts et la réussite des projets.

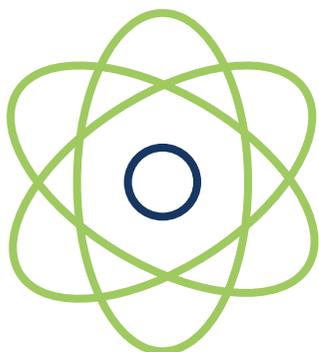
Réseau des chargés et responsables de formation

Sur les 2 délégations, des rencontres annuelles destinées à tous les chargés et responsables de formation sont organisées au premier semestre chaque année.

Ces réseaux visent à :

- + faire le point sur l'actualité, toujours riche, de la formation continue et du secteur ;
- + partager et développer les compétences sur les différents process et outils de la formation professionnelle ;
- + favoriser les échanges autour des besoins de formation.

Sur la délégation de Caen, un réseau nommé ResFoCom rassemble l'ensemble des chargés de formation pour mettre en œuvre des actions permettant la professionnalisation du métier de chargé ou responsable formation.



Réseau des responsables de formation des établissements de plus de 700 agents

Des rencontres régionales, créées à l'origine pour les établissements des départements 76 et 27, permettent aux établissements de plus grande taille d'échanger sur leurs pratiques plus spécifiques et leurs stratégies de formation. C'est aussi un temps précieux pour parler des projets de formation et confier à l'Anfh les besoins d'achats communs.

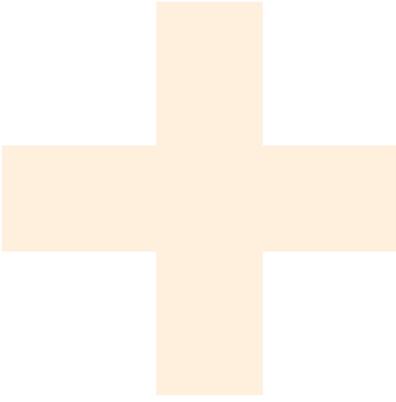
Réseau des directeurs des établissements sociaux et médico-sociaux

Sur les 2 délégations, les directeurs de ces structures sont invités une fois par an et peuvent faire part de leurs besoins de formation.

Ils contribuent ainsi aux achats réalisés par la délégation. C'est aussi l'occasion de prendre connaissance des services proposés par l'Anfh.

Réseau des directeurs des 7 ESAT normands

Il s'agit de l'un des derniers réseaux mis en place par les délégations normandes. Son objectif principal est de mettre en commun les besoins spécifiques de ces structures pour y apporter les réponses adaptées.



Réseau des conseillers en évolution professionnelle

Depuis 2021, vos délégations proposent de coordonner un réseau des personnels engagés dans le déploiement du CEP. Cette nouvelle prestation, partagée entre l'Anfh et les établissements, mérite que les professionnels qui s'y sont engagés puissent, au-delà de la formation commune qu'ils auront suivie pour acquérir ces nouvelles compétences, bénéficier d'un partage d'expériences, de bonnes pratiques et mutualiser leurs outils. Ce réseau CEP FPH s'enrichit par la rencontre de professionnels responsables du CEP dans les autres fonctions publiques et dans le secteur privé.

Les communautés apprenantes

En 2022, l'Anfh Normandie a offert aux établissements volontaires normands la possibilité d'intégrer une communauté apprenante pour maîtriser le dispositif CPF, définir, concevoir et déployer leur politique de mise en œuvre du CPF au sein de leur structure, avec l'appui de ce collectif de travail et d'un prestataire expert du sujet.

Constituée de pairs, cette communauté apprenante CPF a réuni directeurs, DRH, responsables et gestionnaires de la formation de 16 établissements adhérents normands au cours de 7 temps forts en présentiel et en distanciel. Ateliers collectifs, webinaires, groupes de travail et d'échanges entre pairs, témoignages et interviews, plateforme d'échanges et de ressources en ligne, vidéos pédagogiques, plans d'action et de suivi individualisés ont rythmé cette communauté.

+ Retrouvez les productions cocrées et partagées de la communauté apprenante CPF de l'Anfh Normandie sur notre site internet régional : urlz.fr/hY3H



Intéressé par cette nouvelle modalité d'accompagnement proposée par l'Anfh ?

Vous devez mener un projet d'établissement de type RH/formation susceptible d'être commun à plusieurs structures à la suite d'une réforme ou d'une obligation réglementaire ? Vous souhaitez aborder ce « chantier » à visée RH ou formation sous l'angle de la communauté apprenante ?

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour échanger à ce sujet.

De nouveaux réseaux et communautés ont commencé à émerger en 2022 et pourraient pérenniser leurs actions dans le temps : club des utilisateurs de Gesform Evolution, réseau des référents laïcité, club des formateurs internes occasionnels et permanents, club métier managers...

L'Anfh Normandie se tient à vos côtés pour favoriser le développement des compétences individuelles et collectives et l'échange de pratiques professionnelles au sein des réseaux apprenants.

+ Pour plus d'informations, contactez les conseillers de votre délégation.

Cartographie régionale

des métiers, emplois et compétences

La cartographie régionale des métiers permet de recenser près de 68 000 agents dans 149 établissements.

Elle permet de disposer d'une photographie à un instant T de l'ensemble des effectifs et des métiers, et de passer d'une logique de gestion par le « grade » à une logique de gestion par le « métier ».

Grâce à l'ensemble de ces données, un établissement dispose d'informations permettant de mieux connaître la démographie des professionnels, d'anticiper les besoins de renouvellement, d'évaluer l'égalité femmes-hommes, de contribuer à identifier les publics à former...



67 672
agents

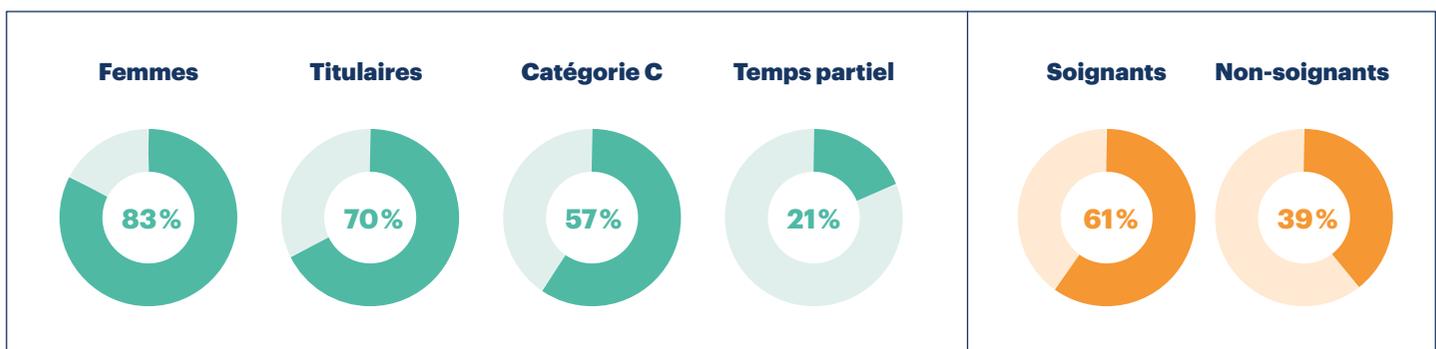
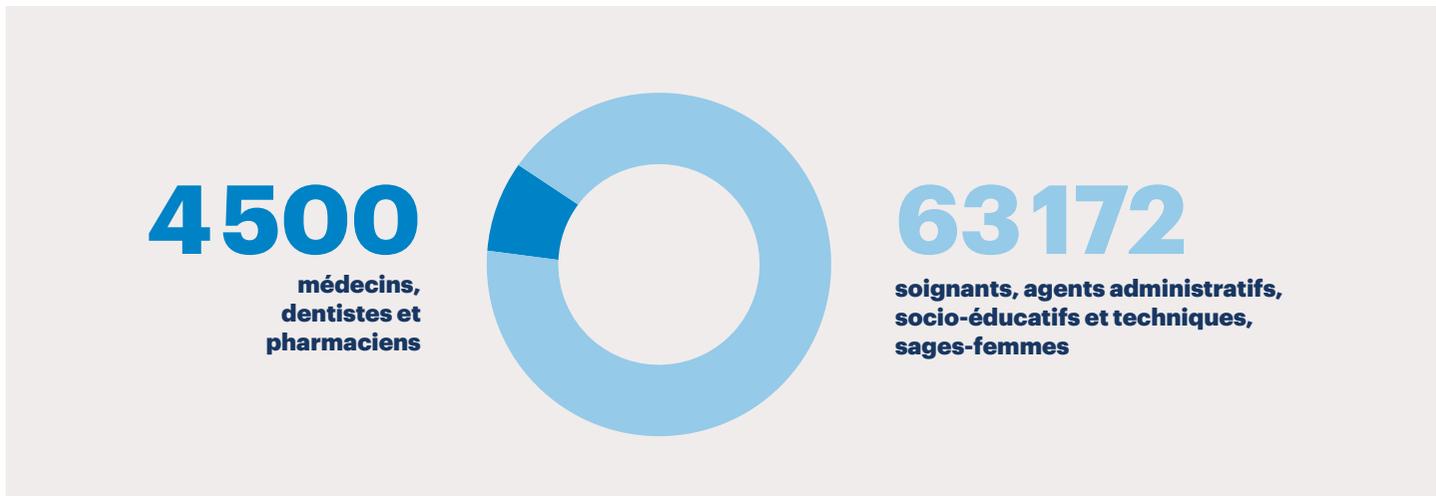


149
établissements

Adapter les politiques et les offres aux besoins

La cartographie régionale des métiers permet également d'alimenter la réflexion des instances sur l'adaptation des politiques et offres de l'Anfh aux besoins locaux, ainsi qu'à nourrir les partenariats avec les acteurs régionaux de la formation et de la santé (FHF, ARS, Conseil régional...).

En 2020, l'ensemble de la région Normandie dénombrait **67 672 agents** dans **149 établissements** sanitaires, sociaux et médico-sociaux, soit 5.8 % de l'emploi salarié du territoire.



En complément de la cartographie des métiers, l'Anfh propose d'accompagner et d'outiller les établissements pour leur permettre de gérer et de piloter les métiers et les compétences via :

- + un dispositif d'accompagnement sur le « Management des métiers, emplois et compétences » dit « GPMC », destiné à soutenir les établissements dans leur stratégie et politique RH;
- + des outils tels que le guide des métiers de l'Anfh, le logiciel Gesform Evolution, l'accès en consultation à des rapports, indicateurs et tableaux de bord, via le logiciel Microsoft Power BI, dont le développement est en cours.



Pour de plus amples informations ou découvrir la synthèse des principaux résultats, connectez-vous sur : www.anfh.fr/etablissements/metiers-et-competences-0

Nos supports à votre disposition

Capsules pédagogiques, stand, guides, revues, *Atome de savoirs*...
Autant d'éléments disponibles pour renseigner les agents
de la Fonction publique hospitalière.



Les capsules pédagogiques

Proposées par l'Anfh Normandie, les capsules pédagogiques sont une modalité de partage des savoirs. Ces vidéos dessinées de 3 minutes traitent de sujets sélectionnés par nos instances paritaires.

- + Plusieurs thématiques sont à découvrir sur notre site internet ou notre chaîne YouTube : [youtube.com/user/Anfhfilm](https://www.youtube.com/user/Anfhfilm)
- + La formation professionnelle et le développement des compétences dans la FPH
- + La laïcité dans la FPH
- + Pratique des réseaux sociaux dans la FPH : vers un bon usage
- + Les droits et les devoirs des agents dans la FPH
- + Secret professionnel et discrétion professionnelle dans la FPH
- + Dispositif de formation normand visant le développement des compétences clés
- + Les écogestes : bien formuler sa demande de formation
- + La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé : un atout pour vous
- + Qualité de vie au travail : de quoi parle-t-on ?
- + Le cumul d'activité dans la FPH
- + Le CPF dans la fonction publique
- + Les risques routiers

D'autres thématiques viendront enrichir la vidéothèque de l'Anfh.



Stand Anfh : accompagner la communication

Nous mettons à disposition des établissements adhérents un kit permettant d'organiser un stand d'information à destination des agents.

Il a pour vocation première d'accompagner les établissements dans la communication des dispositifs de formation existants et disponibles pour les agents.

Pour accéder à ce kit, contactez votre délégation.

+ Encore + d'outils à disposition

Plusieurs guides et revues réservés aux professionnels de la formation existent. Pour accéder à ces supports, les télécharger ou les commander, connectez-vous sur notre site www.anfh.fr ou renseignez-vous auprès de votre délégation Anfh.

PARTIE 5

Glossaire

Glossaire

A

AES	Accompagnant éducatif et social
AFC	Action de formation conventionnée
AFGSU	Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
AFN	Action de formation nationale
AFR	Action de formation régionale
AG	Assemblée générale
ALD	Affection longue durée
ANDPC	Agence nationale du développement professionnel continu
ANESM	Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
Anfh	Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier
ANLCI	Association nationale de lutte contre l'illettrisme
AP	Assistance publique
APEC	Assistance pour l'emploi des cadres
APP	Analyse des pratiques professionnelles
APR	Actions prioritaires régionales
ARF	Accord pour la réalisation de la formation
ARS	Agence régionale de santé
AS	Aide-soignant
ASG	Assistant de soins en gérontologie
ASH	Agent de services hospitaliers

B

BC	Bilan de compétences
BN	Bureau national
BPJEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
BR	Bureau régional

C

4C	Clés pour des connaissances, des compétences, une carrière
CA	Conseil d'administration
CAAF	Commission d'audit et des affaires financières
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAPN	Conseil d'administration paritaire national
CBC	Congé de bilan de compétences

CDG	Centre de gestion
CDPCMH	Conseil du développement professionnel continu médical hospitalier
CEDFP	Commission d'étude et de développement de la formation permanente
CEP	Conseil en évolution professionnelle
CFC	Chargé de formation continue
CFP	Congé de formation professionnelle
CGF	Conseiller en gestion de fonds
CH	Centre hospitalier
CHR	Centre hospitalier régional
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CHU	Centre hospitalier universitaire
CME	Commission médicale d'établissement
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CPF	Compte personnel de formation
CPNE	Commission paritaire nationale de l'emploi
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CRSG	Conseil régional stratégique et de gestion
CSE	Comité social et économique
CT	Comité territorial
CTE	Comité technique d'établissement
CUMP	Cellules d'urgence médico-psychologique
CVAE	Congé de validation des acquis de l'expérience

D

DAM	Direction des affaires médicales
DAPEC	Demande d'accord de prise en charge
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis
DEAS	Diplôme d'État d'aide-soignant
DENM	Dépenses engagées non mandatées
DG	Direction générale
DGOS	Direction générale de l'offre de soins
DGS	Direction générale de la santé
DHOS	Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
DI	Dispositif individuel

DP	Délégué du personnel
DPC	Développement professionnel continu
DPCM	Développement professionnel continu médical
DR	Délégué régional
DRH	Direction des ressources humaines
DSI	Direction des systèmes d'information
DT	Délégué territorial

E

EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EMS	Établissement médico-social
EP	Études promotionnelles
EPP	Évaluation des pratiques professionnelles
EPRD	État prévisionnel des recettes et des dépenses
EPS	Établissement public de santé
ES	Éducateur spécialisé
ESAP	École supérieure des acheteurs professionnels
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
ETP	Équivalent temps plein

F

FAE	Formation d'adaptation à l'emploi
FALC	Facile à lire et à comprendre
FC	Formation continue
FEHAP	Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne
FHF	Fédération hospitalière de France
FIN	Fonds d'intervention nationaux
FIPHFP	Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
FIR	Fonds d'intervention régionaux
FIRH	Fonds d'innovation en matière de ressources humaines
FMEP	Fonds de mutualisation pour le financement des études promotionnelles
FOAD	Formation ouverte accompagnée et à distance
FPH	Fonction publique hospitalière
FPSP	Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
FPTLV	Formation professionnelle tout au long de la vie

FQ & CPF	Fonds de qualification et compte personnel de formation
---------------------	---

G

GCS	Groupement de coopération sanitaire
GE	Gesform Evolution
GEA	Gesform Evolution allégé
GHT	Groupement hospitalier de territoire
GIP	Groupement d'intérêt public
GIR	Groupes Iso-Ressources
GPMC	Gestion prévisionnelle des métiers et des compétences

H

HAS	Haute Autorité de santé
HCSP	Haut Conseil de la santé publique
HPST	Hôpital, patients, santé, territoires

I

IDE	Infirmier diplômé d'État
------------	--------------------------

L

LDG	Ligne directrice de gestion
LMS	Learning management system

N

NPAP	Programme d'action non prioritaire
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication

O

ONDAM	Objectif national des dépenses d'assurance maladie
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
OPCO	Opérateur de compétences
OS	Organisation syndicale

P

PADHUE	Praticien à diplôme hors Union européenne
PAP	Programme d'action prioritaire
PAR	Plan d'action régional
PFRH	Plateforme d'appui à la gestion des ressources humaines de la préfecture de région
PMP	Projet médical partagé
POE	Préparation opérationnelle à l'emploi
PSN	Projet stratégique national
PSP	Projet de soins partagé
PSR	Projet stratégique régional

Q

QVT	Qualité de vie au travail
------------	---------------------------

R

ResFoCom	Réseau des chargé(e)s de formation continue
ResoAnfh	Réseau Anfh - établissements sociaux et médico-sociaux
RFC	Responsable formation continue
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
RPS	Risques psychosociaux
RSCH	Répertoire spécifique des certifications et habilitations
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises

S

SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales
SPRO	Service public régional de l'orientation

T

T2A	Tarifcation à l'activité
------------	--------------------------

U

USLD	Unités de soins de longue durée
-------------	---------------------------------

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
------------	---------------------------------------

→ 2 délégations

DÉLÉGATION DE CAEN

Départements Calvados,
Manche, Orne

Parc Athéna, 1, rue Andreï-Sakharov
14280 Saint-Contest

Tél.: 02 31 46 71 60
bassenormandie@anh.fr
www.anfh.fr/basse-normandie

DÉLÉGATION DE ROUEN

Départements Eure,
Seine-Maritime

85 A, rue Jean-Lecanuet
76107 Rouen Cedex 1

Tél.: 02 32 08 10 40
hautenormandie@anh.fr
www.anfh.fr/haute-normandie
